

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 823 228 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
11.02.1998 Bulletin 1998/07

(51) Int Cl.6: A45D 40/26

(21) Numéro de dépôt: 97401688.3

(22) Date de dépôt: 11.07.1997

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC  
NL PT SE

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**  
75018 Paris (FR)

(30) Priorité: 08.08.1996 FR 9610018

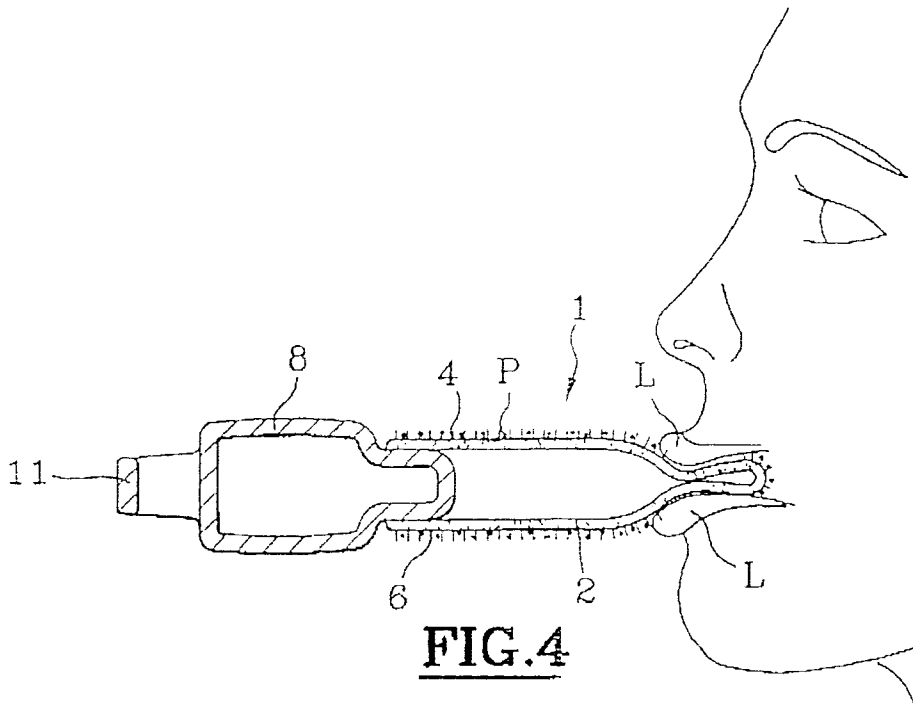
(74) Mandataire: **Boulard, Denis**  
l'Oreal,  
D.P.I.,  
90 rue du Général Roguet  
92583 Clichy Cédex (FR)

(71) Demandeur: **L'OREAL**  
75008 Paris (FR)

(54) **Dispositif pour le maquillage des lèvres**

(57) L'invention se rapporte à un dispositif (1) de maquillage ou de soins pour le traitement des lèvres (L) d'une utilisatrice, comprenant un support (2) dont au moins une partie est apte à être imprégnée par un produit (P) pulvérulent ou liquide à pâteux. Le support (2) présente une forme aplatie et est pourvu d'au moins une

surface (4,6) d'application, susceptible de venir en contact d'au moins l'une des lèvres de l'utilisatrice, la partie imprégnée de produit étant apte à être déformée élastiquement par compression des surfaces par les lèvres et épouser leur forme, de sorte qu'un transfert de produit sur les lèvres est effectué lors de la compression dudit support entre les lèvres de l'utilisatrice.



**FIG. 4**

EP 0 823 228 A1

## Description

La présente invention se rapporte à un dispositif pour le maquillage ou les soins des lèvres d'une utilisatrice. Plus particulièrement, l'invention vise le traitement simultané des deux lèvres.

Généralement, un tel traitement des lèvres est effectué, soit à l'aide d'un bâton de rouge à lèvres solide et délitable que l'utilisatrice étale sur les lèvres, soit à l'aide d'un applicateur à pinceau, lorsqu'il s'agit d'une composition de maquillage fluide. Dans ces deux cas, il est nécessaire d'appliquer le produit avec soin, pour obtenir un maquillage soigné et précis, en se servant d'un miroir. Il est nécessaire, en outre, de renouveler ce maquillage plusieurs fois dans la journée, car la tenue du produit sur les lèvres est limitée dans le temps, notamment à la suite d'un repas.

L'opération de traitement des lèvres à l'aide d'un bâton ou d'un pinceau de rouge à lèvres est délicate, notamment, lorsque l'utilisatrice souhaite renouveler le maquillage dans la journée, par exemple au bureau ou pendant le transport dans une voiture ou dans le métro, ou lorsqu'un produit de soins doit être appliqué sur les lèvres, par exemple pendant le sport d'hiver ou au bord de la mer.

Pour éviter les inconvénients ci-dessus, l'invention propose un dispositif de maquillage pratique, permettant un maquillage des lèvres sans avoir besoin de miroir. De plus, le dispositif de maquillage de l'invention permet à l'utilisatrice de maquiller l'une, ou de préférence, les deux lèvres simultanément, en peu de temps, et de façon précise. En outre, ce dispositif est économiquement très intéressant, car il ne comporte pas de mécanique compliquée et ne nécessite pas d'assemblage coûteux. En conséquence, le dispositif de l'invention peut être proposé à l'utilisatrice à un prix extrêmement avantageux.

Aussi l'invention se rapporte à un dispositif de maquillage ou de soins pour le traitement des lèvres d'une utilisatrice, comprenant un support dont au moins une partie est apte à être imprégnée par un produit pulvérulent ou liquide à pâteux.

Conformément à l'invention, le support a une forme aplatie et peut présenter une, (et de préférence deux surfaces d'application opposées, sensiblement parallèles,) susceptibles de venir en contact d'une lèvre, (ou respectivement des deux lèvres) de l'utilisatrice, la partie imprégnée de produit étant apte à être déformée élastiquement par compression des surfaces par les lèvres et épouser leur forme, de sorte qu'un transfert de produit sur les lèvres est effectué lors de la compression du support entre les lèvres de l'utilisatrice.

Par le terme « produit pulvérulent ou pâteux » on entend toute composition pour le traitement des lèvres, notamment un produit de maquillage qui comporte habituellement des pigments de couleur et un liant. Généralement, ce liant favorise l'adhésivité des pigments sur les lèvres et assure la tenue du maquillage dans le

temps. Lorsqu'on mélange ces pigments avec une petite quantité de liant, on obtient une poudre de maquillage s'écoulant librement. Lorsqu'une quantité plus ou moins importante de liant est mélangée avec les pigments, on obtient, selon la nature du liant, un produit de consistance pâteuse, crémeuse ou liquide. En particulier, le produit préféré est une pâte de rouge à lèvres. Cependant, l'invention vise également l'utilisation de produits de soins non colorés pour les lèvres, comme les produits de protection, utilisables en montagne pendant l'exercice des sports d'hiver, par exemple une crème de protection contre les rayonnements UV.

Ce produit peut être disposé sur le support directement, pour constituer un dispositif de maquillage monodose jetable et servir ainsi d'échantillon de démonstration dans les boutiques de beauté. Dans ce cas, avantageusement, le support chargé de produit est protégé par une enveloppe de protection appropriée. Cependant, selon un mode de réalisation préféré, le dispositif de l'invention est un dispositif multi-utilisation, comportant un réservoir de produit, dans lequel le support plonge en position de repos.

Pour faciliter le maquillage, le support peut être monté sur un élément rigide servant de poignée de préhension. La fixation du support sur l'élément rigide peut être effectuée par collage, soudure ou par coincement du support.

Généralement, le support se présente sous forme aplatie d'une épaisseur d'environ 0,4 cm à 2 cm et d'une largeur d'environ 4 cm à 8 cm. Le profil général du support peut présenter une forme rectiligne, concave, convexe ou toute autre forme permettant de serrer le support entre les lèvres pour obtenir un maquillage esthétique précis, sans débordements des parties avoisinantes du visage.

Selon une première possibilité, le support comporte une plaque en mousse élastiquement compressible à cellules ouvertes ou fermées.

Selon une autre possibilité, le support est une pièce creuse, réalisée, par exemple en un matériau élastomérique souple.

Dans ces deux cas, les deux surfaces du support peuvent être couvertes d'un matériau non tissé, favorisant la prise en charge du produit.

Avantageusement, les deux surfaces du support sont couvertes d'un flocage réalisé, par exemple, en fines fibres de rayonne®, de coton, de nylon ou de polyester.

Lorsque le support est associé à un réservoir de produit, ce réservoir est formé par un boîtier présentant une ouverture pour l'insertion du support, le support étant en contact permanent avec le produit, lorsqu'il est inséré dans le boîtier.

Pour assurer une bonne répartition du produit sur le support, et pour éviter tout excès de produit, le boîtier peut comporter au moins une lèvre d'essorage ou de pressage, apte à essorer le produit ou le compacter sur les surfaces du support, lors de l'extraction de ce dernier

hors du boîtier. Cette lèvre d'essorage ou de compactage peut être réalisé en éponge ou en mousse.

Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, le support peut se présenter sous forme d'un disque souple, plat.

Dans ce cas, le disque est monté rotatif dans le boîtier, une partie du support, émergeant du boîtier par une ouverture appropriée et servant au maquillage des lèvres, tandis qu'une seconde partie du support est en contact avec le produit contenu dans le boîtier. Un moyen d'actionnement du disque peut être prévu, permettant de tourner le disque sans mettre en contact les doigts de l'utilisatrice avec le produit. En effectuant une rotation d'un demi-tour du disque, la partie du disque qui était préalablement en contact avec le produit dans le réservoir, émerge du boîtier et peut servir au maquillage des lèvres. Par cette disposition on peut assurer une imprégnation en produit du support en continu.

Selon cette réalisation, lorsque le produit est liquide, les bords de l'ouverture du boîtier peuvent comporter au moins une lèvre d'essorage, apte à essorer le produit sur les surfaces du support, lors de la rotation de ce dernier. Lorsque le produit est pulvérulent, cette lèvre peut être une lèvre de compactage permettant de tasser la poudre sur le support.

Lorsqu'on réalise un dispositif de maquillage à réservoir, de manière générale, le support peut être en contact direct du produit. Cependant, notamment lorsqu'on utilise des compositions relativement liquides, il peut être avantageux de placer dans le réservoir au moins un élément spongieux saturé de ce produit, lequel élément étant susceptible de venir au contact du support. Ce contact peut être assuré en permanence par ajustement de l'emplacement de l'élément spongieux de sorte qu'il touche le support. Il est possible, cependant d'établir le contact entre le support et l'élément spongieux, de façon temporaire. Dans ce cas, le boîtier comporte au moins une paroi souple, déformable vers l'intérieur du boîtier, l'élément spongieux étant fixé sur la face interne de cette paroi souple. Une déformation de la paroi du boîtier provoque alors le déplacement de l'élément spongieux et sa mise en contact avec le support, et ainsi l'imprégnation du support par le produit.

Pour mieux faire comprendre la présente invention, on va décrire maintenant, à titre d'exemples purement illustratifs et nullement limitatifs, plusieurs modes de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention, en référence aux dessins annexés.

La figure 1 représente une vue en élévation d'un dispositif de maquillage des lèvres, conforme à l'invention, selon un premier mode de réalisation.

La figure 2 représente une vue en élévation d'un dispositif de maquillage des lèvres, conforme à l'invention, selon un second mode de réalisation.

La figure 3 représente une coupe axiale selon le plan III-III de la figure 1.

La figure 4 montre le dispositif de la figure 3 en cours de maquillage des lèvres d'une utilisatrice.

La figure 5 montre une coupe longitudinale du dispositif de maquillage de la figure 3, ce dispositif comportant, en outre un réservoir de produit.

La figure 6 montre, une coupe axiale selon le plan 5 VI-VI de la figure 5.

La figure 7 représente une coupe axiale d'un autre mode de réalisation de l'invention, comportant un support de produit monté rotatif dans un réservoir de produit.

En référence aux figures 1 à 3, on voit un dispositif 10 de maquillage des lèvres comportant un support 2 de forme plate allongée. Sur la figure 1, le support 2 présente un profil 2a de forme concave ; sur la figure 2 on voit un support 2 ayant un profil 2b convexe. Les supports 2a et 2b sont réalisés en un matériau souple, élastiquement déformable, par exemple en un matériau élastomérique. Comme visible sur la figure 3, ce support est creux à l'intérieur. Il présente deux surfaces d'application 4, 6 opposées. Le support 2 est couvert d'un revêtement 3 de fines fibres de rayonne®, appelé aussi flochage.

En variante, il est possible, également de réaliser le support 2 en un matériau spongieux, par exemple en une plaque de mousse alvéolaire, élastiquement compressible, à cellules ouvertes ou fermées. Cette plaque de mousse peut être pourvu d'un flochage, également. Par rapport aux dimensions moyennes des lèvres, les surfaces d'application 4, 6 du support 2 sont légèrement surdimensionnées.

Le support 2 est fixé sur une base rigide 8 comportant, du côté opposé au support 2, une poignée de préhension 11.

Comme visible sur la figure 4, le support 2 est chargé d'un produit P. Ce produit peut être une composition de traitement pulvérulente ou liquide à pâteuse. De préférence, le produit P est une crème de rouge à lèvres. Grâce à la présence du flochage 3, cette crème peut être relativement liquide, s'accrochant sur le support sans écoulement.

Comme le montre la figure 4, pour effectuer un maquillage, l'utilisatrice serre simplement le support 2 entre les deux lèvres. Grâce à l'aptitude de déformation du support, ce dernier épouse le contour des lèvres et le transfert du produit P sur les lèvres L s'effectue avec précision sur toute la surface des deux lèvres en une seule opération. Un maquillage des lèvres s'effectue ainsi très rapidement.

Le support 2 peut être préchargé de produit P et constituer un applicateur mono-dose jetable après emploi. Dans ce cas, le support est entouré par un capuchon de protection (non représenté).

Sur les figures 5 et 6, on a représenté un dispositif de maquillage 101 multi-utilisation pour un produit P fluide. Il comporte un support 102 en mousse élastiquement déformable à cellules ouvertes, solidaire d'un manche de préhension rigide 108 muni d'une poignée 111, lequel support étant disposé, de façon étanche, dans un boîtier 110 à parois semi-rigides 112, 114. A cet

effet, le boîtier est pourvu d'un orifice 115. Le support 102 comporte deux surfaces d'application 104, 106. Entre ces surfaces 104, 106 et les parois 112, 114 du boîtier sont placées deux plaques d'éponge 116, 118. Ces plaques sont saturées d'un produit de maquillage liquide ou un produit de soin des lèvres. A proximité de l'orifice 115, un organe d'essorage 120 est prévu, entourant le support 102. L'organe d'essorage 120 comporte une lèvre racleuse, en contact avec le support 102, servant à l'épandage homogène du produit sur le support et évitant tout excès de produit. L'organe d'essorage 120 peut être réalisé en un matériau élastomérique, ou bien en mousse alvéolaire, élastiquement déformable et peut être pourvu, le cas échéant, d'un flocage.

Pour effectuer un maquillage des lèvres, l'utilisatrice comprime les parois 112, 114 du boîtier 110 pour imprégner de produit le support 102. Elle procède ensuite au maquillage des lèvres en procédant de la même manière que celle décrite à propos de la figure 4.

La figure 7 montre un boîtier 210 formant réservoir pour un produit P pulvérulent ou liquide. Le boîtier 210 est pourvu d'une ouverture longitudinale 215 dans laquelle est monté, de façon rotative, un support 202 sous forme de disque, réalisé en un matériau élastiquement déformable. Ce disque est placé de sorte qu'à l'intérieur du boîtier 210, une première partie 202a plonge dans le produit P. Une seconde partie 202b, diamétralement opposée à la première est apparente à l'extérieur du boîtier. Lorsqu'on tourne ce disque de 180°, la partie imprégnée de produit 202a apparaît à l'extérieur, et peut servir au maquillage des lèvres, comme décrit précédemment. Le produit P est reparti de façon homogène sur la partie 202a, grâce à la présence d'une lèvre 220 assurant l'essorage du produit sur le disque (lorsque le produit est liquide ou pâteux) ou le compactage sur le disque (lorsque le produit est une poudre s'écoulant librement). Cette lèvre 220 peut être réalisée en un matériau élastomérique ou en mousse alvéolaire, élastiquement déformable.

Avantageusement, le boîtier utilisé pour l'application selon l'invention comporte un miroir sur l'une de ses faces externes. On peut également prévoir sur le boîtier des moyens, tels qu'une cordelette destinés à l'accrochage du boîtier.

## Revendications

1. Dispositif de maquillage ou de soins (1, 101, 201) pour le traitement des lèvres (L) d'une utilisatrice, comprenant un support (2, 102, 202) dont au moins une partie est apte à être imprégnée par un produit (P) pulvérulent ou liquide à pâteux, caractérisé en ce que le support (2, 102, 202) a une forme aplatie et présente au moins une surface (4,6 ; 104,106) d'application susceptible de venir au contact d'au moins l'une des lèvres (L) de l'utilisatrice, la partie imprégnée de produit (P) étant apte à être déformée

élastiquement par compression des surfaces (4,6 ; 104,106) par les lèvres et épouser leur forme, de sorte qu'un transfert de produit (P) sur les lèvres est effectué lors de la compression dudit support (2, 102, 202) entre les lèvres de l'utilisatrice.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support présente deux surfaces (4,6 ; 104,106) d'application opposées sensiblement parallèles, susceptibles de venir au contact respectivement des lèvres (L) de l'utilisatrice, permettant alors le traitement simultané des deux lèvres.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le support comporte une plaque (2a, 102) en mousse à cellules ouvertes ou fermées.

4. Dispositif selon la revendication 1 à 3, caractérisé en ce que le support (2b) est une pièce creuse élastiquement déformable.

5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support (2, 102, 202) comporte des surfaces (4,6 ; 104,106) couvertes d'un matériau non tissé.

6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support (2) comporte des surfaces (4, 6) couvertes d'un flocage (3).

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support (2, 102) comporte un élément de préhension (8,11 ; 108,111).

8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support (2, 102) comporte un boîtier (111, 210) formant réservoir pour le produit (P) et présentant une ouverture (115, 215) pour l'insertion du support (102, 202), le support étant en contact permanent avec le produit lorsqu'il est inséré dans le boîtier.

9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que le boîtier (110) comporte au moins une lèvre d'essorage (122) apte à essorer le produit (P) sur les surfaces (4, 6) du support (102) lors de l'extraction de ce dernier hors du boîtier, de manière à doser/compacter le produit sur au moins une des surfaces du support.

10. Dispositif selon la revendication 9 caractérisé en ce que ladite lèvre d'essorage est recouverte d'un flocage.

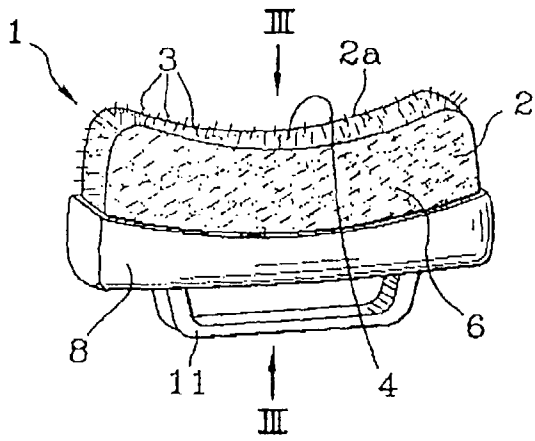
11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le support (202) se présente sous forme d'un disque plat.

12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que le support (202) est monté rotatif dans un boîtier (210), une partie (202a) du support (202), émergeant du boîtier servant au maquillage des lèvres tandis qu'une seconde partie (202b) du support (202) est en contact avec le produit (P) contenu dans le boîtier. 5
13. Dispositif selon la revendication 11 ou 12, caractérisé en ce que le boîtier (210) comporte au moins une lèvre d'essorage (220) apte à essorer le produit (P) sur les surfaces du support (202) lors de la rotation de ce dernier. 10
14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que la lèvre d'essorage (220) est réalisée en élastomère ou en mousse alvéolaire 15
15. Dispositif selon l'une des revendications 8 à 14, caractérisé en ce que le boîtier (101) comporte au moins un élément (116, 118) spongieux élastique, chargé de produit (P) et susceptible de venir au contact du support (102). 20
16. Dispositif selon la revendication 15, caractérisé en ce que le boîtier (101) comporte au moins une paroi externe (112, 144) élastiquement déformable. 25
17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le produit (P) est une pâte de rouge à lèvres. 30
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que le produit (P) est une crème de protection contre les rayonnements UV. 35
19. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17 caractérisé en ce que le produit (P) est une poudre. 40

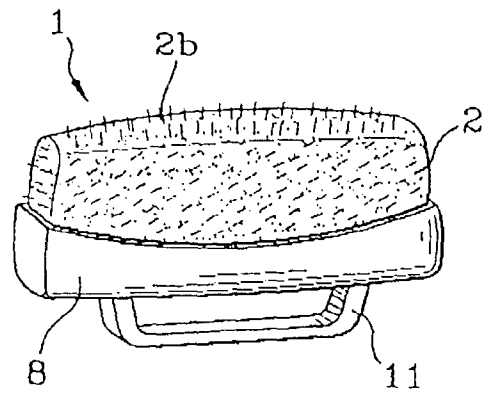
45

50

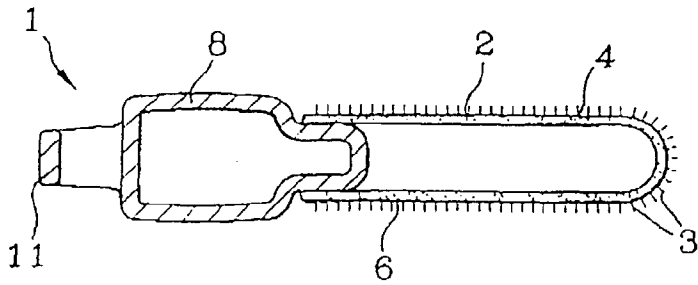
55



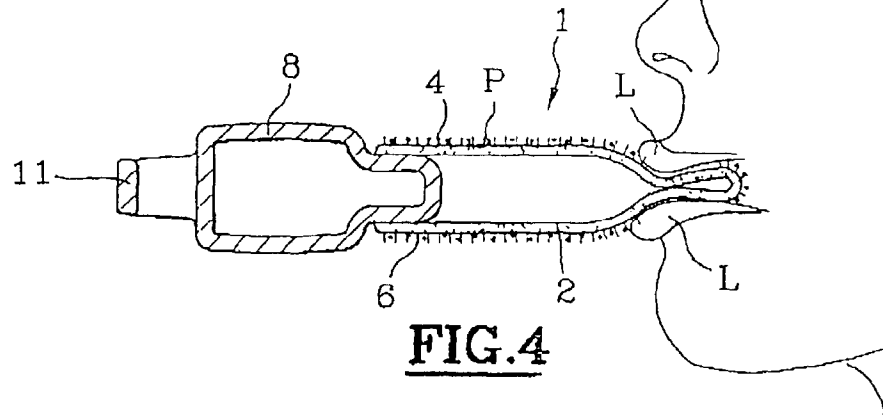
**FIG. 1**



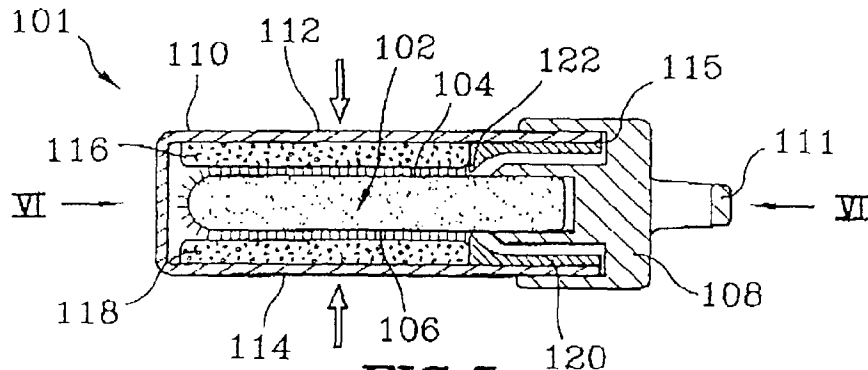
**FIG. 2**



**FIG. 3**



**FIG. 4**



**FIG. 5**

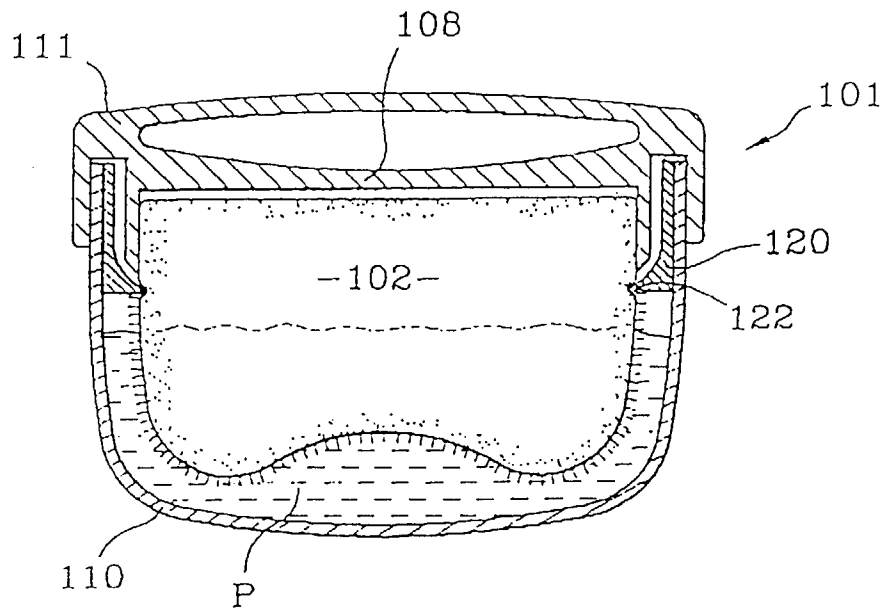


FIG. 6

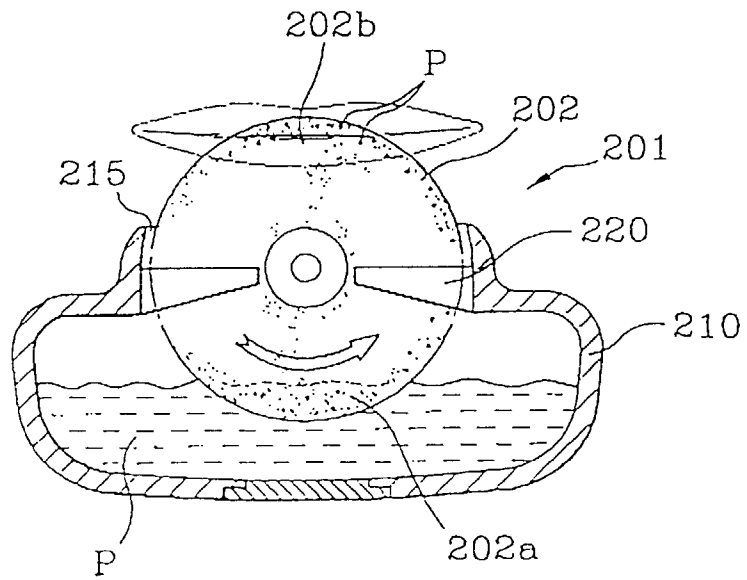


FIG. 7



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numéro de la demande  
EP 97 40 1688

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 3 431 919 A (VAN DER BOSCH) * le document en entier * ----	1,2,7,17	A45D40/26
A	FR 752 860 A (LAFOURCADE) * le document en entier * ----	1,2,4,7, 8,15,17	
A	US 4 611 611 A (BEAL) * le document en entier * ----	1,2,17	
A	US 4 372 331 A (THOMPSON) * le document en entier * ----	1,2,17	
A	GB 2 026 857 A (L'OREAL) * page 2, ligne 98 - ligne 120; figure 4 * ----	1	
A	US 2 606 565 A (SAGE) ----		
A	US 5 020 553 A (DE LA ROCHA) ----		
A	US 3 308 837 A (SELLECK) ----		
A	US 2 735 435 A (FEINSTEIN) ----		
A	US 1 782 911 A (SCRIMGEOUR) ----		
A	FR 2 259 560 A (ARIES) ----		
A	FR 1 420 452 A (GONNET) ----		
A	FR 677 665 A (BAQUEY) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	24 novembre 1997	Sigwalt, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membres de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03/82 (P04/C02)